

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°037-2018/AN

**PORTANT AUTORISATION D'ADHESION AU GLOBAL
GREEN GROWTH INSTITUTE (GGGI)
ACCORD SUR LA CREATION DE L'INSTITUT MONDIAL
POUR LA CROISSANCE VERTE, ADOPTE LE 20 JUIN
2012 A RIO DE JANEIRO**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 25 octobre 2018

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à adhérer au Global green growth institute (GGGI), Accord sur la création de l'Institut mondial pour la croissance verte, adopté le 20 juin 2012 à Rio de Janeiro.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou le 25 octobre 2018

Le Président

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de Séance



Fonyama Elise ILBOUDO/THIOMBIANO